

Description

Le ou la pilote de locomotive, appelés aussi mécaniciens de locomotive ou conducteurs de trains selon les entreprises, conduisent des trains qui transportent des passagers (trafic voyageurs) ou des marchandises (cargo). Ils se conforment aux règles de sécurité (observation des instruments de contrôle et de la signalisation) et respectent les horaires propres à leur convoi (trains directs ou régionaux, trains de marchandises, etc.).

Leurs principales activités consistent à:

Avant le départ

- prendre connaissance des horaires de service et des différents engagements (trajet, type de convoi, arrêts prescrits);
- se renseigner sur les particularités des différentes lignes (vitesse autorisée, stations d'arrêt, travaux en cours, etc.);
- prendre en charge le train et le préparer à la circulation (essai des freins et contrôles techniques);

Pendant le trajet

- démarrer dès que les signaux de voie sont ouverts;
- conduire le train en respectant l'horaire, la sécurité et le confort des voyageurs;
- adapter la conduite en fonction de la marchandise transportée (produits toxiques, explosifs, fragiles);
- observer scrupuleusement la ligne, tout en maintenant toujours la vitesse maximale admise;
- surveiller les instruments et les messages qui s'affichent sur les écrans de la cabine de la locomotive;
- réagir immédiatement aux événements imprévus, contacter le centre de gestion du trafic;
- répondre par un système de quittance électronique aux fréquents contrôles provenant de la centrale (en cas de non réponse, suite à un malaise par exemple, la locomotive sera freinée à distance);

Après l'arrivée

- reconduire la locomotive au dépôt ou l'atteler en tête d'un autre convoi;
- signaler aux services d'entretien les anomalies observées sur la machine;
- participer occasionnellement au service des manœuvres.

Environnement de travail

Le ou la pilote de locomotive (trafic voyageurs) doivent maîtriser la complexité des nouvelles technologies qui équipent les locomotives et les trains pendulaires. La plupart du temps seuls assis à leur poste de commande, ils travaillent selon des horaires irréguliers, week-ends et jours fériés compris. Ils collaborent essentiellement avec les chef-fe-s de la circulation des trains et avec le personnel présent dans le train. Les pilotes cargo, par contre, travaillent en semaine et plutôt de nuit. Ils conduisent des trains de marchandises pour le marché suisse ou pour le trafic d'importation et d'exportation.

Formation

La formation de pilote de locomotive est modulaire. Elle s'acquiert en entreprise et peut varier d'une compagnie à l'autre. Aux CFF, deux orientations sont possibles: trafic voyageurs ou cargo.

Lieux

- formation théorique dans un centre de formation;
- formation pratique dans une entreprise de chemins de fer (CFF ou autre).

Durée

- de 6 à 16 mois, selon l'orientation, le site de formation et les compétences requises.

Conditions d'admission

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou maturité;
- connaissances d'une deuxième langue nationale;
- excellentes acuités visuelle et auditive, bonne santé (examen médical);
- test d'aptitude psychologique;
- entretien de candidature.

Titre obtenu

- permis de conduire de pilote de locomotive avec mention de l'orientation voyageurs ou cargo, titre reconnu par l'Office fédéral des transports.

Contenu

La formation comprend des connaissances théoriques sur la circulation des trains (prescriptions suisses de circulation des trains), des connaissances techniques et des connaissances sur les prescriptions d'exploitation des lignes à parcourir et des véhicules.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Capacité de concentration
- Résistance nerveuse
- Bonne acuité visuelle
- Perception correcte des couleurs
- Bonne ouïe
- Capacité à réagir dans l'urgence

Perspectives professionnelles

Le ou la pilote de locomotive sont engagés principalement par les CFF, qui organisent les cycles de formation en fonction de leurs besoins en personnel.

Après quelques années d'expérience, les pilotes de locomotive peuvent devenir formateur-trice, expert-e/examineur-trice agréé-e OFT ou chef-fe du personnel des locomotives. Cette fonction leur permet de coacher une équipe de pilotes. Il faut toutefois noter que cette possibilité est limitée par le peu de places disponibles.

Les pilotes de locomotive doivent se tenir constamment au courant des nouveautés en matière de sécurité et d'évolution technique. Tous les 5 ans, ils sont soumis à un examen théorique écrit et oral approfondi d'une journée qui porte sur l'ensemble des prescriptions de sécurité.

Perfectionnement

Les pilotes de locomotive peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par les entreprises de chemins de fer pour la conduite de trains spécifiques (TGV, Cisalpino, RER, etc.) et sur des lignes internationales particulières;
- brevet fédéral de mécanicien-ne de locomotive, formation en emploi.

Professions voisines

- Conducteur des transports en commun/Conductrice des transports en commun
- Pilote d'hélicoptère/Pilote d'hélicoptère
- Pilote ES/Pilote ES

Adresses

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Hilfikerstrasse 1
3000 Berne
Tél.: 051 220 11 11
<http://www.cff.ch>

Login Formation professionnelle SA
Avenue de la Gare 44
1001 Lausanne
Tél.: 0848 822 422
<http://www.login.org>